



Degats de structure dans l'appartement

Par **diogene33**, le **08/12/2015 à 13:56**

Bonjour,

l'appartement qu'habite ma fille à Paris a vu son plafond s'écrouler avec environ 400 kgs de gravats. La table du séjour a été cassée en deux ainsi que deux chaises. Ma fille a échappé par miracle à cet accident.

aujourd'hui, l'expert de l'assurance du propriétaire décline tout remboursement du fait de l'absence de dégât des eaux.

Ma fille squatte chez des amis car son logement est inhabitable.

Quelles sont les obligations du propriétaire:

en matière de relogement provisoire

pour le remboursement des objets cassés?

merci de vos réponses.

Daniel